

Le député d'en face cite les déclarations de la Fédération canadienne des producteurs de lait qui font son affaire. Voici ce que la Fédération déclarait à propos de la position de notre gouvernement aujourd'hui 16 octobre 1990.

**Des voix:** Oh, oh!

**M. Mazankowski:** Monsieur le Président, il est très important de tirer ce point au clair. Voici ce que la Fédération canadienne des producteurs de lait a déclaré aujourd'hui: «La proposition que le gouvernement fédéral a présentée dans le cadre des négociations commerciales du GATT en matière agricole comporte trois éléments importants pour l'industrie laitière canadienne.»

«Le premier élément vise à clarifier l'article XI du GATT qui permet le maintien de quotas d'importation à l'appui des programmes de gestion de l'offre. Cette clarification est nécessaire pour reconnaître qu'on peut valablement appliquer un tel programme aux produits laitiers comme c'est le cas au Canada depuis 20 ans.»

«La Fédération canadienne des producteurs de lait avait soumis il y a plusieurs mois au gouvernement fédéral une proposition détaillée visant à améliorer le libellé actuel de l'article 11 du GATT qui est essentiel pour le maintien et l'évolution de notre industrie. À cet égard, la proposition déposée par le gouvernement fédéral appuie entièrement les recommandations de la Fédération canadienne des producteurs de lait.»

**Des voix:** Bravo!

**Des voix:** Lisez le deuxième paragraphe.

**M. Vic Althouse (Mackenzie):** Monsieur le Président, je ne sais pas si je devrais reposer ma première question ou non. Nous n'avons pas entendu quelle était la politique du gouvernement.

Hier, M<sup>me</sup> Carla Hills a demandé aux Européens d'ignorer leurs agriculteurs, car ils ne représentent que 10 p. 100 de la population et ne peuvent pas renverser un gouvernement.

Comme les agriculteurs canadiens représentent moins de 4 p. 100 de notre population et que les Européens ont du mal à faire la distinction entre la position du Canada et celle des États-Unis, nos négociateurs ont-ils accepté cette analyse voulant que les agriculteurs ne comptent plus?

### Questions orales

**L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre, président du Conseil privé et ministre de l'Agriculture):** Monsieur le Président, je ne sais pas si mon collègue a lu ce que M<sup>me</sup> Carla Hills, qui représente les États-Unis aux négociations commerciales, a à dire au sujet de la position du Canada. Notre position est de toute évidence bien conçue. Elle est équilibrée, réaliste et reflète la réalité de l'agriculture canadienne. Elle mettra de l'ordre sur le marché international, amènera la stabilité et la sécurité et, espérons-le, restaurera la confiance dans l'ensemble du secteur agricole; et c'est ce qui pour nous compte le plus.

**L'hon. Herb Gray (chef de l'opposition):** Monsieur le Président, le ministre de l'Agriculture vient de lire le deuxième paragraphe d'un communiqué, dont j'ai déjà cité des extraits, qui a été publié à 14 heures environ par la Fédération canadienne des producteurs de lait.

Pourquoi le ministre s'est-il limité à ce paragraphe, pourquoi n'a-t-il pas lu le suivant qui commence ainsi:

«Toutefois, l'offre du gouvernement d'un accès minimal de 5 p. 100, en volume, au marché canadien est inacceptable pour la Fédération canadienne des producteurs de lait» affirme M. Killoran.

Pourquoi n'a-t-il pas lu cela, pour que ça figure au harsard?

**L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre, président du Conseil privé et ministre de l'Agriculture):** Monsieur le Président, c'est parce que j'ai manqué de temps.

**L'hon. Herb Gray (chef de l'opposition):** Monsieur le Président, le ministre de l'Agriculture manque de temps lorsqu'il s'agit de défendre les intérêts des agriculteurs canadiens.

Déposera-t-il le communiqué entier qui contient tous les points que j'ai soulevés et que j'ai repris du président de la Fédération canadienne des producteurs de lait, lequel déclare que l'offre de 5 p. 100 et l'autre point dont j'ai parlé sont totalement inacceptables. Si le gouvernement se soucie des producteurs de lait, pourquoi n'accepte-t-il par leur position et ne retire-t-il pas le document qu'il a déposé au GATT, hier?

**L'hon. Pierre Blais (ministre des Consommateurs et des Sociétés et ministre d'État (Agriculture)):** Monsieur le Président, je rappelle à mon collègue qu'en octobre 1989, la Fédération canadienne des producteurs de lait a publié un document intitulé: «Principes nécessaires au GATT pour permettre la gestion de l'offre—Article XI» dont le dernier paragraphe, marqué j), dit: «En l'absence de tradition d'importation d'un produit, autoriser l'en-